

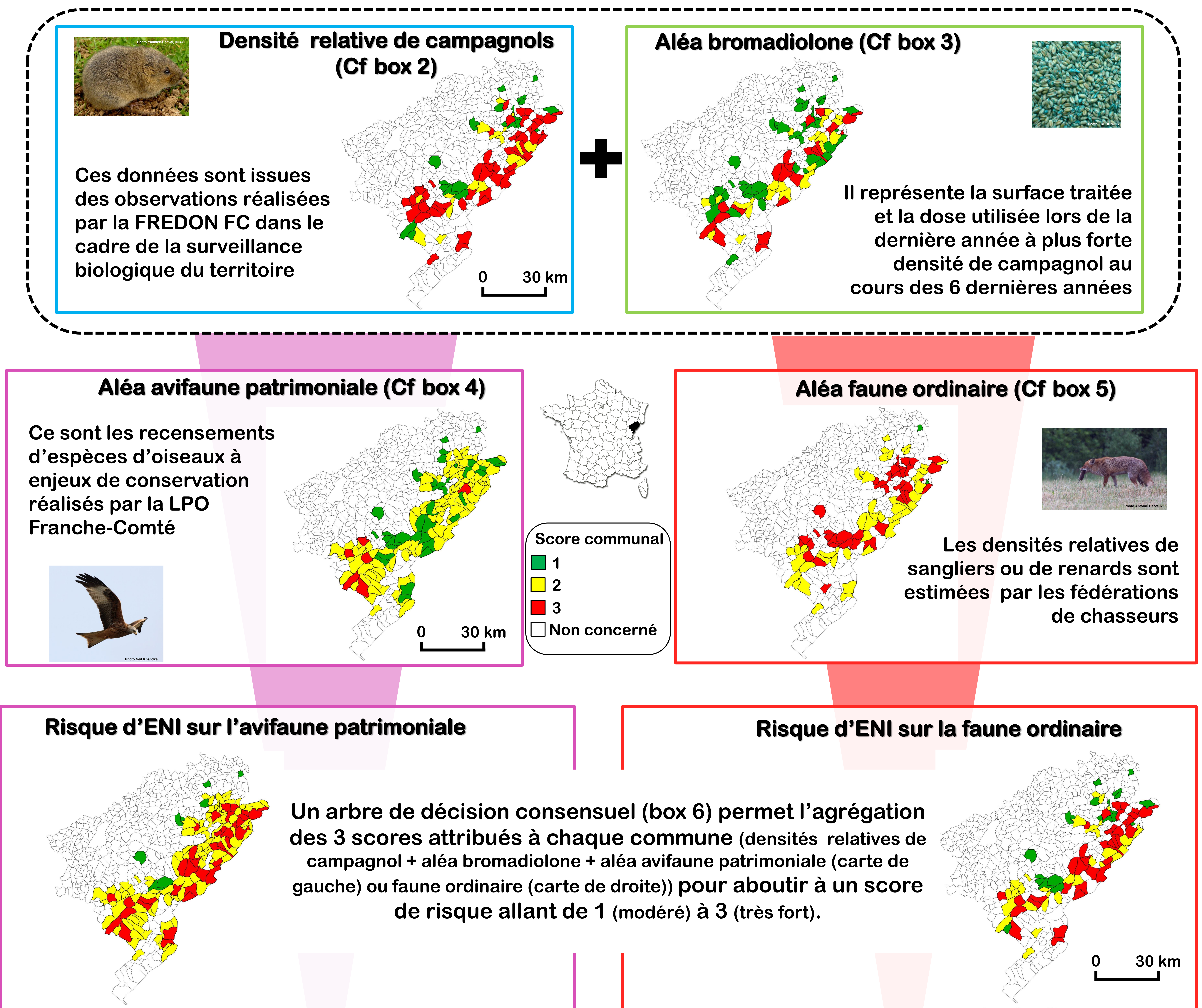
Un outil d'aide à la décision visant à évaluer le risque d'effets non intentionnels des rodenticides sur la faune sauvage

COUVAL G^{1,2}, COEURDASSIER M³, MORIN C⁴, WEIDMANN JC⁵, RENAULT F⁶, TRUCHETET D⁷

BRAULT B⁸, CROZIER D⁷, DERVAUX A⁹, GIRAUDOUX P^{3,10}, GIROD E¹¹, GUILLEMARD P⁷, PLAQUIN B¹², RUANT J⁷,

1. INRA, Chrono-environnement Université de Franche-Comté, Besançon, France - 2. Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles, Besançon, France - 3. Chrono-environnement, Université de Franche-Comté, Besançon, France - 4. Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté, Besançon, France - 5. Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté, Besançon, France - 6. Fédération départementale des chasseurs du Doubs, Gonsans, France - 7. Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté, Besançon, France - 8. Direction Départementale de Haute-Saône, Vesoul, France - 9. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté, Besançon, France - 10. Institut Universitaire de France, Besançon, France - 11. Direction Départementale des Territoires du Doubs, Besançon, France - 12. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Vercel, France

L'utilisation des rodenticides pour le contrôle des populations de campagnols déprédateurs peut entraîner des effets non intentionnels (ENI) sur la faune sauvage (Cf box 1). Un comité d'experts a élaboré un outil d'aide à la décision visant à identifier des situations à risque d'ENI dus à l'usage de bromadiolone contre les campagnols. La méthodologie retenue est basée sur la mise en relation des facteurs qui modulent le risque. Il s'agit d'identifier, à résolution communale, une convergence de circonstances « favorisant » les intoxications. L'agrégation de 3 types d'information aboutit à l'attribution d'un score de risque d'ENI pour la faune sauvage relatif à chaque commune.



En raison de la sensibilité de certaines données, celles qui sont présentées ici sont fictives.

Le risque d'ENI dans une commune correspond au plus fort score entre celui de l'avifaune patrimoniale et celui de la faune ordinaire. La détermination d'un risque de 2 ou 3 dans une commune entraîne la mobilisation des administrations et des organismes agricoles qui prennent les dispositions nécessaires pour empêcher les intoxications.

Ce dispositif *a priori* repose sur des propositions consensuelles. Il est indispensable qu'il soit dès que possible évalué *a posteriori*, dans des situations de traitement réelles, dans le but de tester, puis d'affiner les scores et les méthodes d'agrégation.